



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ LAC-DES-SEIZE-ÎLES  
RÈGLEMENT 2025-07



## **RÈGLEMENT 2025-07 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-05 ET DÉTERMINANT LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉBARCADÈRES ET AU STATIONNEMENT SUD PAR CADENAS INTELLIGENT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles est propriétaire d'un débarcadère au nord situé sur la rue Lapierre, d'un débarcadère au sud situé à Place André-Millette, ainsi que d'un stationnement municipal situé au sud;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite moderniser le contrôle d'accès à ces infrastructures municipales pour les citoyens et les entrepreneurs, dans un souci d'efficacité, de sécurité et d'accessibilité;

**ATTENDU QUE** le Règlement 2022-05 établissait un système de clés physiques assorti de frais d'utilisation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite désormais remplacer ce système par un cadenas Intelligent, sans frais, sous réserve de l'obtention préalable d'une vignette autocollante valide pour les embarcations;

**ATTENDU QUE** les citoyens et entrepreneurs devront préalablement compléter un formulaire prévu en annexe au présent règlement pour recevoir leur accès numérique;

**ATTENDU QUE** le conseiller Russ St-Germain a donné un avis de motion lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025, conformément à la Loi ;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé par le conseiller Russ St-Germain lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public ;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte ce règlement numéro 2025-07 et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

### **Article 1 – Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 – Définitions**

Débarcadères : Le débarcadère municipal au nord, situé au 10, rue Lapierre, et le débarcadère au sud, situé à Place André Millette.



Stationnement sud : Le stationnement municipal situé à proximité du débarcadère sud.

Citoyen : Personne domiciliée et résidente sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles au sens de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Entrepreneur : Propriétaire d'une entreprise de construction ou toute personne physique ou morale réalisant des travaux autorisés sur le territoire.

### **Article 3 – Accès aux infrastructures**

3.1 Le service d'ouverture de la barrière du débarcadère au nord de la municipalité, situé au 10, rue Lapierre, est offert selon l'horaire suivant:

- Du lundi au vendredi, de la fin avril jusqu'au troisième dimanche de juin, ainsi que pendant les mois de septembre et octobre, entre 8 h et 16 h ;
- Tous les jours, du quatrième dimanche de juin jusqu'au premier lundi de septembre, entre 8 h et 16 h.

3.2 Les accès au débarcadère nord (10, rue Lapierre), au débarcadère sud, ainsi qu'au stationnement sud situé au 300, chemin Millette sont verrouillés en tout temps à l'aide d'un cadenas Intelligent.

3.3 Nonobstant le paragraphe 3.2, l'accès au stationnement sud est libre d'accès de la fin octobre à la fin avril, sous réserve des autres règlements municipaux en vigueur.

3.4 Les citoyens et les entrepreneurs peuvent obtenir un accès numérique aux infrastructures visées à la condition :

- a) D'avoir une vignette autocollante valide pour leur embarcation délivrée par la Municipalité ;
- b) D'avoir rempli le formulaire prévu à l'annexe A (citoyen) ou A-1 (entrepreneur) ;
- c) D'utiliser l'application Master Lock Vault Entreprise pour activer et utiliser leur accès Bluetooth.

### **Article 4 – Accès par cadenas Intelligent**

4.1 Aucun frais n'est exigé pour l'obtention ou l'usage de l'accès Bluetooth.

4.2 L'accès est strictement personnel, incessible et réservé à l'usage autorisé.

4.3 Il est interdit de permettre l'accès à un tiers non autorisé ou de partager les informations de connexion.

### **Article 5 – Entrepreneurs**

5.1 Les entrepreneurs peuvent obtenir l'accès au cadenas Intelligent pour eux-mêmes et leurs sous-traitants dans le cadre de travaux autorisés par la Municipalité.

5.2 Ils doivent remplir un formulaire distinct en précisant l'adresse du chantier et l'objet des travaux.

5.3 L'accès peut être révoqué si les travaux ne sont plus en cours ou si les conditions d'usage ne sont pas respectées.



## Article 6 – Utilisation du cadenas Intelligent

- 6.1 L'application Master Lock Vault Enterprise doit être installée sur un téléphone intelligent.
- 6.2 L'utilisateur doit activer le Bluetooth et la localisation pour déverrouiller le cadenas.
- 6.3 Le lien d'activation est transmis par courriel après acceptation du formulaire.
- 6.4 Les détails techniques sont fournis à l'annexe B.

## Article 7 – Sanctions et pénalités

- 7.1 En sus des pénalités établies ci-après, toute personne qui contrevient au présent règlement se verra confisquer l'accès numérique et le droit d'utiliser le débarcadère ou le stationnement sud en dehors des heures du service lui sera retiré pour l'année en cours.
- 7.2 Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 500 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 1000 \$ pour une récidive. L'amende maximale qui peut être imposée est de 2000 \$ pour une troisième infraction.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

## Article 8 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation municipale antérieure incompatible avec le présent règlement.

Authentifié par :

**Corina Lupu,**  
Mairesse

**Patrick Paradis,**  
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	12 mai 2025
Dépôt du projet de règlement :	12 mai 2025
Adoption du règlement :	9 juin 2025
Avis de promulgation :	11 juin 2025



## ANNEXE A – Formulaire de demande d'accès au cadenas Intelligent (Citoyen)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ / (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Débarcadère nord    Débarcadère sud    Stationnement sud

Renseignements obligatoires :

Je déclare que :

- Je suis le propriétaire d'une embarcation de plaisance.

Numéro d'identification : \_\_\_\_\_

Marque et modèle : \_\_\_\_\_

Matériau et couleur de la coque : \_\_\_\_\_

Longueur : \_\_\_\_\_

L'utilisation du cadenas Intelligent pour le débarcadère est pour un **USAGE PERSONNEL SEULEMENT.**

Le lavage de l'embarcation est obligatoire pour accéder au Lac-des-Seize-Îles.

Je, soussigné, m'engage à respecter les modalités d'utilisation du cadenas et l'obligation de faire laver mon embarcation.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



## ANNEXE A-1 – Formulaire de demande d'accès au cadenas Intelligent (Entrepreneur)

Nom de l'entrepreneur : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_-\_\_\_\_ / (\_\_\_\_) \_\_\_\_-\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse du chantier : \_\_\_\_\_

Type de travaux effectués : \_\_\_\_\_

Débarcadère nord    Débarcadère sud    Stationnement sud

Renseignements obligatoires :

Je déclare que :

- J'effectue ou je supervise des travaux autorisés sur le territoire de la municipalité.

- L'accès demandé est requis uniquement pour les besoins liés au chantier déclaré.

Veuillez joindre au formulaire :

- Copie du permis de construction ou de rénovation émis par la municipalité

- Coordonnées de la personne responsable sur le chantier

L'utilisation du cadenas Intelligent est réservée aux travaux autorisés dans le cadre du chantier mentionné.

Toute utilisation à d'autres fins entraînera la révocation de l'accès.

Je, soussigné, m'engage à respecter les modalités d'utilisation du cadenas.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_





## ANNEXE B – Procédure d'utilisation du cadenas Intelligent

1. Télécharger l'application Master Lock Vault Enterprise.
2. Activer Bluetooth et localisation.
3. Réveiller le cadenas et appuyer sur l'icône clé pour ouvrir.
4. S'assurer d'avoir un accès Internet pour rafraîchir la liste.

Pour déverrouiller un cadenas avec votre téléphone, il faut que votre application soit ouverte et que le Bluetooth et la localisation soient activés.

1. Réveillez votre cadenas et consultez sur votre application la liste des cadenas Intelligent. Appuyez sur le bouton bleu en forme de clé pour déverrouiller.
2. Tirez sur l'anse de votre cadenas ou ouvrez la porte du coffret avant le re verrouillage automatique.

